



DELIBERATION DU BUREAU
28 janvier 2021

**OBJET : Délibération de soutien à la candidature SEQUOIA sur la rénovation
énergétique des bâtiments publics**

Nombre de membres du bureau : 13 représentants 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentants 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 représentants 10 voix

N° : 001_2021

L'an deux mille vingt un et le 28 janvier, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°7 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside.

DELEGUES DES EPCI

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – D BREMOND – A DECANIS – G FABRE - JC FELIX – J GIULIANO – J
PAUL – N RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN - H PHILIBERT

ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) est un programme déposé par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), porteur principal et par ses cofinanceurs. Son objectif est de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- l'efficacité énergétique des bâtiments publics,
- la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Dans ce cadre, l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA peut permettre de financer jusqu'à fin 2022 :

- Un ou des poste(s) d'économe de flux (50%, plafonné à 90 000€ HT par membre du groupement)
- Des outils de mesure, petits équipements visant à connaître et maîtriser les consommations d'énergie des bâtiments (50%, plafonné à 30 000€ HT par membre du groupement candidat)
- Des audits et stratégies pluriannuelles d'investissement (50%, plafonné à 90 000€ HT par membre du groupement)
- Des missions de maîtrise d'œuvre de travaux (30%, plafonné à 90 000€ HT par membre du groupement)

Les candidatures doivent regrouper plusieurs collectivités de façon à massifier les opérations.

Les arguments en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics avec ACTEE sont les suivants :

- Réduire la facture énergétique du territoire grâce à la mutualisation des projets d'efficacité énergétique, à l'économe de flux ACTEE, au financement d'outils d'aide à la décision (suivi de consommation, simulateur, capteurs...);
- Diminuer les émissions de CO2 en favorisant des actions d'efficacité énergétique bas carbone qui ont un impact positif long terme sur les charges de la collectivité ;
- Contribuer à l'attractivité du territoire par un territoire plus frugal et moins énergivore, un territoire plus résilient en matière de changement climatique et créateur de coopérations au bénéfice de chaque commune ;
- Afficher les engagements et les résultats visibles et valorisables pour la collectivité lauréate et en illustrant son devoir d'exemplarité en matière énergétique.

La rénovation énergétique des bâtiments publics fait également l'objet d'un projet proposé par la Communauté d'Agglomération Provence Verte et la Communauté de Communes Provence Verdon, mentionné dans le Contrat de Transition Ecologique Provence Verte Verdon en cours de finalisation.

C'est pourquoi le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, porteur de ce CTE avec les intercommunalités, et en charge de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, souhaite candidater à l'AMI Sequoia auprès de la Communauté de Communes Provence Verdon et de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, ainsi que du Syndicat mixte du Massif des Maures et des intercommunalités qui le composent. Cette candidature conjointe est portée par le SYMIELEC VAR, qui assurera la redistribution des fonds versés par la FNCCR. Elle est également accompagnée par la COFOR-ALEC 83 qui assurera l'animation et la coordination du programme.

Le Syndicat mixte Provence Verte Verdon participera à la valorisation du programme et de ses résultats auprès des collectivités. Il l'intégrera comme action du CTE. Il sera un relai d'information auprès des communes et pourra participer à la valorisation des projets de rénovation menés sur son territoire et ainsi assurer un effet levier sur le taux de réalisation des projets. Enfin le syndicat mixte participera au comité technique du programme, aux côtés des territoires candidats, de la COFOR-ALEC 83 et du SYMIELEC VAR.

Aussi il est proposé au bureau :

- De candidater à l'AMI SEQUOIA auprès de la Communauté de Communes Provence Verdon, de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, du Syndicat mixte du Massif des Maures et des intercommunalités qui le composent, et de la COFOR-ALEC83, dans le cadre d'une candidature portée par le SYMIELEC VAR.

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de candidater à l'AMI SEQUOIA auprès de la Communauté de Communes Provence Verdon, de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, du Syndicat mixte du Massif des Maures et des intercommunalités qui le composent, et de la COFOR-ALEC83, dans le cadre d'une candidature portée par le SYMIELEC VAR.
- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS

